



**RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DES CÉZEAUX**  
35 RUE ROCHE GENÈS  
63170 AUBIÈRE  
Tél. **04.73.28.89.00 (24h/24 7j/7) – Accueil Cité 1**  
[residence-cezeaux@crous-clermont.fr](mailto:residence-cezeaux@crous-clermont.fr)

## **NOTICE D'INFORMATION *STUDIO***

Madame, Monsieur,

Vous emménagez dans un studio géré par la résidence des Cézeaux.

Voici quelques informations destinées à vous aider dans votre vie quotidienne.

### **ÉTAT DES LIEUX**

Vous allez recevoir par mail un formulaire d'état des lieux d'entrée. Vous devrez retourner ce formulaire complété et signé par vos soins dans les 8 jours suivant la remise des clés (retour par mail au format pdf ou retour au secrétariat au format papier à votre convenance). Si vous ne transmettez pas d'état des lieux d'entrée, nous nous baserons sur l'état des lieux de sortie du précédent locataire pour évaluer d'éventuelles dégradations lors de votre départ.



## **VIE COLLECTIVE**

### **1. ETUDIANT REFERENT**

L'étudiant référent a pour mission d'accueillir les nouveaux arrivants, de faciliter leur installation en résidence, d'accompagner et guider les locataires dans leurs démarches administratives.

Il est un relai entre les résidents et l'administration pour la diffusion d'informations, un relai entre les résidents et également un relai entre les résidents et d'autres services compétents (service social, Service de Santé Universitaire, service des bourses...).

Vous pouvez contacter l'étudiant référent de votre résidence en adressant un mail à [ref-cezeaux@crous-clermont.fr](mailto:ref-cezeaux@crous-clermont.fr). *Veillez à mentionner votre résidence et votre N° de logement dans votre message.*

## 2. BRUIT

Vous ne devez en aucun cas troubler le repos et le travail de vos voisins. Le silence absolu est de rigueur après **22H** dans le bâtiment ainsi qu'aux abords de celui-ci. Montrez-vous responsable lorsque vous recevez des visites.

Si vous êtes gêné par un de vos voisins, contactez le veilleur à l'Accueil Cité 1.

## 3. ANIMAUX

Tous les animaux, même en visite, ne sont pas autorisés.

## 4. SÉCURITÉ

Il existe un **système d'alarme incendie et V.M.C.** Si une alarme se déclenche, prévenez immédiatement l'Accueil.

Nous vous rappelons les numéros d'urgences :

- 18 : POMPIERS
- 15 : SAMU
- 17 : POLICE SECOURS
- 112 : numéro d'urgence unique pour toute l'Europe

Un **DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE** se trouve dans le hall du bâtiment 21 (bâtiment du milieu des Studios des Cézeaux).

Pour des raisons évidentes de sécurité, **n'utilisez pas les extincteurs à une autre fin que celle pour laquelle ils sont conçus et maintenez les portes palières fermées.**

Vous ne devez pas laisser des personnes inconnues entrer dans les bâtiments. Soyez donc vigilant pour la sécurité des personnes et des biens.

### INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX COMMUNS



Selon [le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006](#) fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (J.O. du 16 novembre 2006), l'interdiction s'applique à "tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail", "à tous les moyens de transport collectif", et "dans les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés **ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement.**

## 5. SALLE COMMUNE (RESIDENCE PASTEUR ET MEUNIERES)

Pour accéder à la salle commune, vous devez en faire la demande auprès du secrétariat (par email : [residence-cezeaux@crous-clermont.fr](mailto:residence-cezeaux@crous-clermont.fr)) au minimum une semaine à l'avance. Toute dégradation causée vous sera facturée.



**Votre studio est personnel. Il est interdit de le prêter, d'héberger un tiers et de se regrouper en grand nombre.**

### **6. ASSURANCE**

En tant que locataire, vous devez assurer votre logement : assurance habitation comprenant le bris de vitrage, le recours des voisins et/ou des tiers en général en cas de sinistre (dégâts des eaux vers les voisins, dommages aux voisins). Vous devez bien vérifier les garanties de votre police d'assurance (vol, etc).

### **7. COURRIER/COLIS**

Afin d'assurer la distribution de votre courrier, vous devez faire adresser votre courrier comme suit:

1/ pour la résidence Pasteur

**Madame ou Monsieur X  
Résidence Pasteur – N° Studio  
29 avenue Blaise Pascal - 63170 AUBIERE**

2/ pour la résidence Les Meuniers

**Madame ou Monsieur X  
Résidence Les Meuniers – N° Studio  
1 avenue Blaise Pascal - 63170 AUBIERE**

**Pour Pasteur et Les Meuniers**, le courrier est distribué par le facteur. Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à La Poste.

Les étiquettes de boîtes aux lettres sont mises à jour régulièrement par nos soins.

Nous vous invitons à mettre une étiquette provisoire, comportant le numéro de votre logement, votre nom et votre prénom, dès votre arrivée.

3/ pour la résidence Studios des Cézeaux

**Madame ou Monsieur X  
Résidence Studios des Cézeaux - Bâtiment \* – N° Studio  
[N° de rue]\*\* Rue Roche Genès - 63170 AUBIERE**

\* Bâtiment côté Campus = **20** / Bâtiment du milieu = **21** / Bâtiment côté Aubière = **22**

\*\*Le bâtiment 20 se situe au N° de rue 21 bis, le bâtiment 21 se situe au 17 et le bâtiment 22 se situe au 19

Le courrier est distribué par un agent du CROUS dans les boîtes aux lettres situées dans un local du rez-de-chaussée de chaque bâtiment, du lundi au vendredi, en début d'après-midi. Pour les colis sans signature, un avis de réception vous sera déposé dans votre boîte aux lettres et vous devrez venir le retirer à l'Accueil de la Cité N°1 sur présentation d'une pièce d'identité.

**Pour des périodes prolongées**, si vous souhaitez demander un suivi de courrier, vous devez vous adresser à La Poste.

## **8. COURRIER ADMINISTRATIF**

Dans le hall du bâtiment (au rez-de-chaussée), vous disposez d'une boîte "COURRIER ADMINISTRATIF" dans laquelle vous pouvez déposer votre correspondance avec le secrétariat de la Résidence des Cézeaux.

Sur chaque courrier, n'oubliez pas de mentionner votre numéro de studio et le nom de votre résidence.

## **9. VOTRE STUDIO**

Rappels : il est strictement interdit ...

- de modifier les installations de chauffage, eau, électricité...
- de déplacer le mobilier ; les dégradations sur le sol sont facturées
- d'utiliser des clous ou de la patafix pour accrocher des affiches,
- de secouer les paillassons et tapis par les fenêtres,
- de déposer des objets sur le rebord de la fenêtre (cendrier, chaussures...),
- de jeter par les fenêtres quoi que ce soit (mégots, papiers, détritrus, ...),
- de modifier la couleur des murs, portes...

## **10. ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT**

Vous devez effectuer régulièrement le ménage dans votre logement.

Veillez à dégivrer le réfrigérateur en utilisant le bouton prévu à cet effet.

Dans les résidences Pasteur et Meuniers, votre plaque électrique est de type **vitrocéramique** ; veillez à l'entretenir avec les produits adaptés. Vous pouvez utiliser un nettoyeur universel, la pierre d'argent, appelée aussi pierre d'argile ou pierre blanche, pour entretenir les plaques de cuisson, la paroi de douche et la faïence.

Si votre logement est équipé d'un volet roulant, laissez le en position fermée ou ouverte avant de quitter votre logement. Ne le laissez pas à demi-hauteur.

## **11. PRESENCE D'INSECTES**

Si vous constatez la présence de nuisibles (punaises de lit, cafard...) vous devez en informer le secrétariat au plus vite (par téléphone ou mail). Les frais (coût du protocole, intervention d'une entreprise de désinsectisation) seront engagés par le Crous mais pourraient vous être facturés en cas de non-signalement de l'infestation ou de non-respect du protocole de désinsectisation.

## 12. INTERNET

Vous disposez d'un accès Internet par wifi et par connexion filaire (RJ45). Cet accès est géré par l'entreprise Wifirst. Le code vous est envoyé par SMS ou email lors de l'enregistrement de votre arrivée. Le service client est joignable au 01.88.24.61.68 (appel non surtaxé).

## 13. LAVERIE

Vous disposez d'un lave-linge et d'un sèche-linge dans la laverie située au rez-de-chaussée de la résidence. Vous devez respecter les horaires d'ouverture : 8h - 21h. En cas d'anomalie, contactez directement l'Accueil.

## 14. LOCAL A VÉLOS

Vous devez ranger vos cycles dans le local prévu à cet effet.

Celui-ci se situe à l'extérieur du bâtiment à Pasteur ; pour les Studios des Cézeaux, au rez-de-chaussée du bâtiment 20 et à Meuniers, au rez-de-chaussée à droite de la porte principale du bâtiment. Ce local s'ouvre avec le badge de votre studio (ou la clé pour les Studios des Cézeaux). Il est interdit d'y garer d'autres véhicules ou objet quelconque. Les vélos stationnés dans les communs (couloirs, hall...) seront automatiquement enlevés.

## 15. LOCAL POUBELLES

Les sacs poubelles doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet, situés à l'extérieur du bâtiment. Pour des raisons d'hygiène, veuillez mettre vos déchets dans des **sacs fermés**.

Des containers pour le tri sélectif sont également à votre disposition.



## POINTS ADMINISTRATIFS

### 16. PAIEMENT MENSUEL DU LOYER

Vous recevrez par mail, en milieu de mois, un avis d'échéance vous indiquant le montant à régler ou le montant prélevé. Il vous appartient de le vérifier.

Plusieurs moyens de paiement sont à votre disposition :

- **Prélèvement automatique** (à souscrire via [www.messervicesetudiant.gouv.fr](http://www.messervicesetudiant.gouv.fr), rubrique Gérer mon logement / RIB & prélèvement)
- **Carte Bancaire en ligne** : [www.messervicesetudiant.gouv.fr](http://www.messervicesetudiant.gouv.fr) rubrique Gérer mon logement / Payer mon loyer
- **Carte Bancaire au secrétariat** de la Résidence des Cézeaux (cité 1)
- **Virement** (demandez les coordonnées bancaires au secrétariat)

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique de votre loyer, vous avez la possibilité de suspendre ponctuellement un prélèvement pour un mois donné. Pour ce faire, vous devez contacter l'administration de la résidence sous 48 heures après la réception de votre avis d'échéance.

Le prélèvement est effectué à terme échu. Pour le mois écoulé, votre compte bancaire sera débité au début du mois suivant.

### 17. AIDE AU LOGEMENT : A.P.L.

Vous pouvez faire une demande d'APL en ligne sur le site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Votre attestation de loyer est téléchargeable sur [www.messervicesetudiant.gouv.fr](http://www.messervicesetudiant.gouv.fr), rubrique CitéU.

La CAF vous adressera une notification vous indiquant le montant de l'aide mensuelle qui vous est accordée. Cette aide sera versée directement au CROUS. Vous n'aurez à régler que le loyer résiduel, c'est-à-dire le loyer déduit du montant de votre A.P.L. mensuelle. NB : Tant que votre dossier ne sera pas traité par la CAF et que nous ne percevons pas votre APL, vous devrez régler votre loyer mensuel dans sa totalité. Lorsque nous recevrons votre aide au Logement, nous déduirons le trop-perçu de vos loyers des mois suivants.



## RÉPARATIONS ET DÉPANNAGES

### 18. CLE/BADGE

En cas de perte ou de casse d'une de vos clés ou badge, vous devez impérativement contacter l'Accueil de la Résidence des Cézeaux (cité 1). En aucun cas, vous ne devez vous-même faire refaire un double de clés.

## 19. CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE

Les problèmes doivent être signalés à l'Accueil de la Cité 1 au **04.73.28.89.00** qui avertira l'exploitant.

## 20. PLOMBERIE

Hormis les éviers ou lavabos bouchés pour lesquels vous devez vous dépanner **vous-même**, les demandes de réparation plus importantes (ex : fuite d'eau) doivent être signalées à l'Accueil Cité 1 le plus rapidement possible.

L'eau est sans doute la ressource la plus précieuse que nous avons avec l'air. Malheureusement, nous avons tendance à la gaspiller. Veillez à minimiser vos consommations et à signaler les fuites dès leur apparition (notamment les fuites au niveau des WC).

Ne jeter pas de nourriture dans les éviers.

\* **Bât 20 uniquement** : En cas de problème avec la chasse d'eau, ne pas forcer sur celle-ci afin d'éviter la rupture du mécanisme. Prévenez immédiatement l'Accueil Cité 1. Un technicien interviendra et évitera ainsi un changement du mécanisme (facturé au résident).

## 21. V.M.C.

Les ventilations ne doivent pas être bouchées. Il est interdit de les démonter. Un entretien annuel est prévu mais vous devez nettoyer régulièrement les membranes (les enlever et les laver à l'eau) afin d'obtenir une meilleure aération et éviter ainsi que les peintures de votre logement ne se détériorent.

## SERVICE SOCIAL - SANTÉ

Les Assistantes Sociales mènent auprès des étudiants une action d'accueil, d'information, d'orientation, de conseils et d'accompagnement dans leurs différentes démarches. Elles assurent un travail d'écoute et de soutien psychologique.

Contact : 04 73 34 44 13 - [service-social@crous-clermont.fr](mailto:service-social@crous-clermont.fr)

Equipe médicale de la médecine préventive :

25, Rue Etienne Dolet - Bâtiment B - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Tel : 04 73 34 97 20.

Infirmierie de la Maison de la Vie Etudiante (MVE) : Tel : 04.73.40.70.22.

## RESTAURATION

### RESTAURANTS / CAFÉTÉRIAS Et KIOSQUES A PROXIMITÉ

**Resto U « Rest'Océzo »** (en face de l'arrêt de tram «campus»)

**Rest'Océzo** : chaîne traditionnelle du resto U

**Plat'Océzo** : une offre unique pour aller plus vite

**Rapid'Océzo** : restauration rapide

Cafétéria **La Véranda** (hall du Rest'Océzo)

Cafétéria **Le Saxo** (Maison de la Vie étudiante)

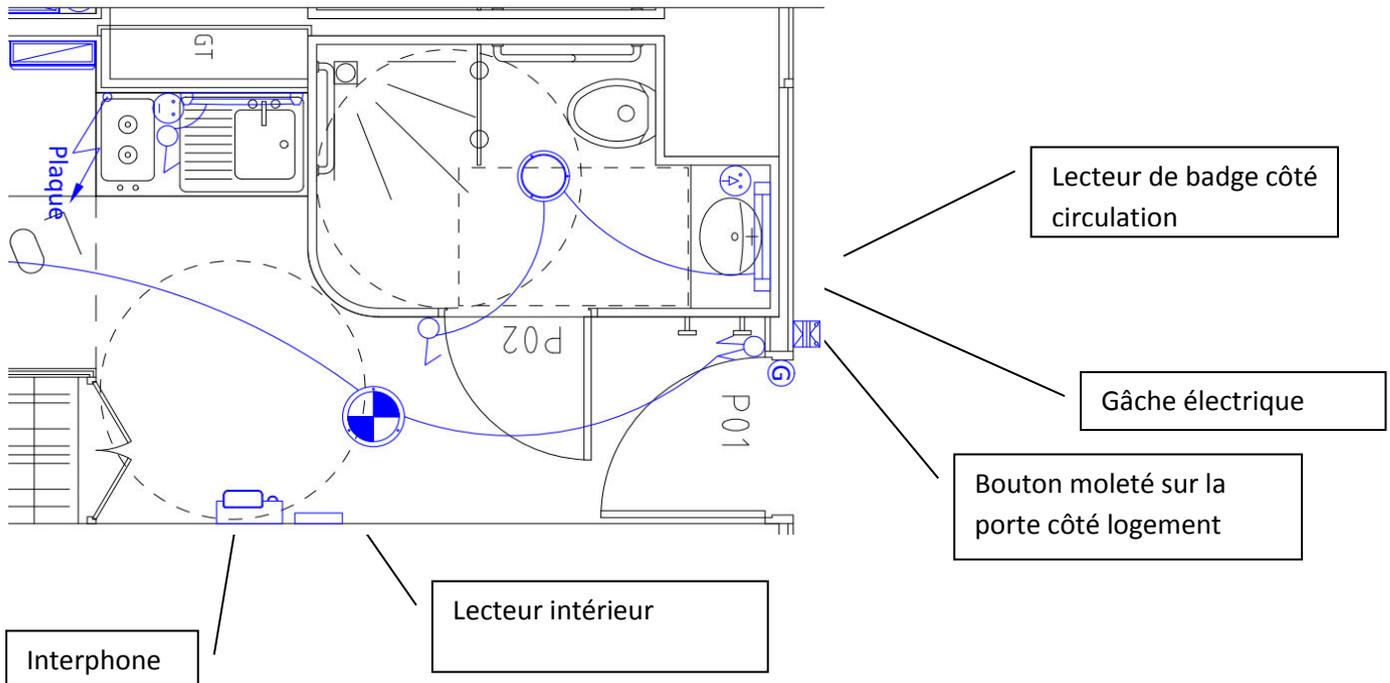
Cafétéria de l'**IUT** (au sein de l'IUT)



**Izly** c'est la possibilité de payer de nombreux services du Crous (restauration, laverie ...) avec votre carte étudiante ou votre smartphone.

Des questions ? [www.izly.fr](http://www.izly.fr) ou [assistance-izly@crous-clermont.fr](mailto:assistance-izly@crous-clermont.fr)

# NOTICE DE FONCTIONNEMENT DES BADGES RESIDENCE PASTEUR



## Fonctionnement :

- ✓ Hypothèse de départ : porte du logement fermée, logement inoccupé, chauffage en réduit, éclairage coupé. La gâche maintient la porte fermée.
  - On badge sur le lecteur côté circulation : la gâche se libère, on peut entrer dans le logement.
  - On dépose le badge dans le lecteur intérieur : les asservissements suivants sont réalisés : autorisation de mise en marche de l'éclairage, alimentation des prises et des plaques chauffantes, mise en marche du chauffage en mode confort + **conservation de la gâche en position « porte déverrouillée »**.
  - Une fois dans le logement, on peut choisir, soit de laisser la porte déverrouillée et on peut ainsi aller et venir sans contrainte, soit de fermer la porte à clé grâce au bouton moleté de l'intérieur.
  
- ✓ Pour fermer en quittant le logement :
  - Il **faut** récupérer son badge; ce qui provoque l'extinction de la lumière, la coupure des prises asservies et des plaques électriques, le passage du chauffage en mode réduit + **le passage de la gâche en position « porte verrouillée » après une temporisation de 30 secondes**.
  - La sortie est libre grâce à la poignée sur la porte; lorsque la porte est refermée, elle ne se verrouille grâce à la gâche que **30 secondes après avoir enlevé le badge**.
  - **Attention de bien vérifier que votre porte soit fermée avant votre départ (délai de 30 secondes entre l'enlèvement du badge et le verrouillage de la porte)**.
  
- ✓ **NOTA:** Si le badge est laissé dans le lecteur intérieur, il sera alors impossible de maintenir la porte fermée en partant de la chambre.
- ✓

**En cas de problème, veuillez contacter la résidence des Cézeaux au 04.73.28.89.00**